

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – COMMUNE DE ROCHECHOUART (87)

Les membres du Conseil Municipal de Rochechouart se réuniront

**Le lundi 30 septembre 2024 à 18 heures 30 minutes
à l'Hôtel de Ville «Salle Léon Pagnoux»**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2024.
- Examen des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation générale.

AFFAIRES FINANCIÈRES :

- Décision Modificative N°1 au Budget Principal 2024.
- Vente du chariot élévateur Manitou à la Société VAMT-CLAAS.
- Attributions de compensation – Révision 2024.
- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année d'exonération, ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.
- Exonération de taxe foncière en faveur des immeubles situés dans une zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.
- Braderie d'ouvrages et de documents à la Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry.

AFFAIRES GÉNÉRALES/RESSOURCES HUMAINES :

- Conseil Municipal suite à un décès de l'un de ses membres.

AFFAIRES TECHNIQUES, FONCIÈRES :

- Réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire Hubert REEVES (Partie TILLEULS) – validation de l'Avant Projet Sommaire.
- Réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire Hubert REEVES (Partie TILLEULS) – Plan de Financement.
- Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables.
- Achat de parcelles de terrain dans la zone de La Poterie.
- Approbation de la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme.

INFORMATIONS DIVERSES :

QUESTIONS DIVERSES :